



DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre protégé selon les articles 14, 15 et 16 LPrPNP et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Demande:

- Abattage
 Élagage
 Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
 entrave avérée à l'exploitation agricole;
 impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 26.05.2026 au 24.06.2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire (nom, prénom, adresse): EMI Real Estate SA
 Localisation de l'arbre: Champ-Soleil 6 - 1400 Yverdon-les-Bains - Pl. de Sauvemur
 Parcelle n°: 362 1422 Grandson
 Essence: 3 x Mélèze
 Circonférence à 1 m du sol: 30 cm / 40 cm / 50 cm
 Motif de la requête: Abattage: Arbres déséquilibrés, le lierre domine sur le branchage

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon
 moyen
 mauvais
 investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Proposition du requérant: Voir plan de plantation en annexe (Arbres résiliants, haies vives indigène)

Date: 13 mai 2026 Signature: [Signature]

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE

PRÉAVIS: DE L'EXPERT

Au vu du projet et du mauvais état sanitaire des Mélèzes l'abattage est requis

André Clémenton
Garde forestier
La Courne
1427 Bernwillars

DU SERVICE

Même remarque que le garde forestier.



Compensation validée: oui non

Autre proposition:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



1:250



Parcelle n°362

Limite de propriété

